

OBJET : CHSCT 03/08/2021

Date : 10/08/2021

Présents :

Membres titulaires représentant le personnel (1) : N. UGHETTO

Membre suppléant représentant le personnel (3) : Q. MAGLOTT, A. TETART, D. JACCOUD

Membres représentant la collectivité (2) : P. MARTIN, F. OUACHANI

Membre suppléant représentant la collectivité (1) : I. THOLMER

Soit 5 membres pour les votes : P. MARTIN, F. OUACHANI, N. UGHETTO, Q. MAGLOTT (suppléance S. HERNANDEZ), A. TETART (suppléance X. MILLET)

Invités (3) : JP ORANGE (DGS), L. HESL (service RH), M. PLANEL (Qualité-Contrôle de Gestion)

SUJET	DECISION / ACTION	ECHEANCE / DATE D'EFFET	SERVICE/PERSONNE IMPLIQUE(E)
<p>I. Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels</p> <p>Présentation du travail sur le document unique de l'année en cours (2021). L'établissement de ce document est obligatoire pour chaque année civile. Il liste les risques professionnels encourus par les agents dans le cadre de leurs fonctions et les actions de prévention et de protection qui en découlent. Ce document est en constante évolution.</p>	<p>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</p>		<p>Ce document est à la disposition de l'ensemble des agents sur la GED. Il sera accessible en version PDF et papier à la fin de l'année.</p>
<p>II. Addictions : présentation de la démarche</p> <p>Une consultante interviendra dans le cadre d'une sensibilisation sur la prévention et la gestion des addictions les 13 et 14 septembre auprès des managers puis du 23 au 25 septembre pour l'ensemble des agents.</p>	<p>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</p>		<p>Responsable Qualité - Contrôle de Gestion → transmission du programme de la formation suite à la demande des représentants du personnel.</p>

<p>III. Bilan sessions sensibilisation à la sécurité au travail</p> <p>Les sessions sensibilisation à la sécurité au travail effectuées en juin et juillet pour les agents des services techniques ont compté 69 agents. Une sensibilisation sera programmée en septembre pour l'ensemble des collaborateurs. La participation des agents et managers à ces sessions est obligatoire.</p>	<p>INFORMATION SIMPLE</p>		
<p>IV. Réseau interne d'assistant de prévention</p> <p>Proposition de création d'un réseau d'assistant de prévention permettant la mise en œuvre au quotidien des actions de prévention. Une formation sera dispensée à l'ensemble de ces agents volontaires.</p>	<p>AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE</p>		
<p>V. Point divers</p> <p>Travaux : les représentants du personnel soulignent que le CHSCT doit être consulté pour avis dès lors qu'il y a des travaux programmés → le sujet a été pris en compte.</p>			<p>Un représentant du personnel sera convoqué à la commission travaux.</p>

Le Maire
Patrick MARTIN



Le secrétaire de séance
Dorine JACCOD,
Représentant du personnel suppléant
pour Nicolas UGHETTO